

Département des Landes

SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 040-200046241-20240315-AGR_DL3_150324-DE



N° 3

Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2023

Le 15 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Dominique DEGOS
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Monique LUBIN
- Mme Patricia BEAUMONT

Représentant la Communauté de communes Chalosse Tursan :

- Mme Pascale REQUENNA
- M. Gilbert LANNE
- M. Benoît BANCONS

Etait excusé :

- M. Dominique COUTIERE

Etaient également présents :

- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Mme Isabelle FIL, Responsable du service développement économique à la Communauté de communes Chalosse Tursan
- M. Hervé NOYON, Directeur du GIP Agrolandes Développement et M. Benjamin LOBET, Directeur de Projets
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2023, adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 436 895,02 €
- un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de 204 934,88 €

CONSIDERANT que la section d'investissement ne laisse pas apparaître de restes à réaliser,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- de procéder aux écritures suivantes :

- chapitre 001 - excédent d'investissement reporté 204 934,88 €
- article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 436 895,02 €
- chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté 0 €

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON